



DEMANDE CONSEIL POUR UN LICENCIEMENT PROBABLE

Par **mandyvi**, le **21/09/2009** à **21:07**

Bonjour,

je suis actuellement assistante de direction dans la société de Mac donald's (franchise) en CDI. Le 1er septembre 2009 j 'ai commencé le travail a 7H et devais dépointer à 15H, mais une crise de vomissement m'a pris dès mon réveil et pendant le travail. Deux de mes collègues m'ont vu être malade. Je suis donc reparti chez moi vers 9H45 environ. J'ai demandé a ma collègue qui est responsable comme moi si je pouvais rentrer chez moi, étant donné mon état, mais uniquement si elle était capable de gérer le terrain toute seule. Elle m'a donné son accord et je suis donc rentré. Comme prévu par le règlement, j'ai contacté mon directeur, en week end ce jour, et l'ai informé de mon retour chez en lui expliquant bien la situation et en le rassurant sur le fait que le terrain était préparé parfaitement et pouvais donc accueillir le client dans des conditions optimale et avec un responsable présent. Il m'a remercié et m'a juste demandé si je serai présente le lendemain, je lui ai répondu que oui. Le supérieur de mon directeur et le mien a ensuite appelé a mon travail et ma collègue l'a donc mis au courant de mon absence en lui donnant les même détail énuméré ci dessus il a acquiescé. Le problème est ke ce matin, le 21 septembre 2009 ma maman a reçu chez elle, et non chez moi, une lettre recommandée avec AR pour le motif de non présence au travail et non présentation de justificatif pour l'absence du 01/09/09 mais surtout pour non transmission de l'information a son supérieur hiérarchique du en me précisant que si je ne présentais pas ce justificatif une procédure de licenciement "pourrait" être engagée. Je vous précise avec honnêteté que 2 avertissement ont déjà été mis dans mon dossier mais sans conséquences car avec peu d'importance mais obligatoires et légitimes par rapport a ceux qu'avaient déjà pris mes collègues pour les mêmes raisons. Pour ma part je pense qu'ils n'ont pas le droit de me licencier pour tous ces motifs et vous demande donc conseil pour pouvoir me défendre si le cas est nécessaire, mais surtout savoir s'ils en ont le droit. Je suis dans une situation délicate ou je ne trouve aucune solution et ne voit pas a qui m'adresser. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir répondre a mes questions car j'ai vraiment besoin d'aide, j'adore mon travail, je m'entend avec mes collègues et mes équipiers, je ne veux pas perdre mon travail. merci d'avance

Par **sparte consulting**, le **22/09/2009** à **11:25**

d'ou l'importance des écrits (qui eux restent)

Aux vues de ce que vous nous raconter, je ne peux malheureusement pas vous rassurer.

En effet, du fait de la présence de deux avertissements préalables dans votre dossier, un licenciement pour absence injustifié serait tout a fait recevable.

Je comprends tout a fait que vous ayez effectivement prévenu votre responsable. Cependant si vous ne pouvez en apporter la preuve... ce dernier aura beau jeu de maintenir le contraire s'il souhaite réellement se séparer de vous.

(Pour cette raison, j'invite tout le monde d'ailleurs a envoyer ses arrêts maladie aux employeurs par LRAR).

Toutefois, vous nous dites avoir prévenu votre collègue qui a également eu votre employeur en ligne apres que vous ayez contacté ce dernier. Demandez lui donc de témoigner en ce sens.

Enfin, peut etre ne souhaite t il que vous faire peur ou encore vous adresser un autre avertissement. Dans ce cas le fait que la lettre stipule que cela pourra déboucher par un licenciement n'est qu'une précaution.

J'ajouterai pour etre complet qu'il faudrait savoir si votre employeur a connaissance de votre adresse, et savoir également qui a signé l'accusé de reception de votre courrier. Si ce dernier connaissait effectivement l'adresse de votre domicile en plus de celui de vos parents, et que par ailleurs vous n'avez pas signer l'accusé. Vous pourrez toujours en toute mauvaise fois prétendre n'avoir pas eu connaissance de ce courrier.(solution à ne retenir qu'en cas de litige bien évidemment.)